



*Association des Psychologues Cliniciens Hospitaliers
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris*

Mme COMA Secrétaire de l'ONEM
MEIMMS
Mme LENOIR-SALFATI - Adjointe du
sous-directeur RHSS, Présidente
M. VAYNE – Chargé de Mission veille
sociale
M. MONNOU - Chargé de mission RH4
Représentants des syndicats CGT, UNSA,
CFTC, FO Santé, CFDT, SNP

Paris, le 12 mars 2012

Objet : Structuration de l'activité des psychologues à l'hôpital.

Mesdames, Messieurs,

Psychologues à l'hôpital, nous sommes très nombreux à nous être investis dans le fonctionnement des Collèges de psychologues de nos établissements et très nombreux à souhaiter développer ce mode de regroupement.

Le SNP que vous rencontrez régulièrement s'appuie sur un sondage qu'il a lui-même élaboré à l'aide de questions très orientées en faveur de ce qu'il souhaitait déjà : une Unité Fonctionnelle avec à sa tête un psychologue ayant pouvoir hiérarchique sur ses collègues. 343 psychologues ont répondu à ce sondage. C'est peu au regard de l'ensemble des psychologues travaillant dans tous les hôpitaux de France. Seuls 240 sont favorables à la délégation de pouvoir hiérarchique à l'un d'entre eux.

Nous sommes nombreux à avoir refusé de répondre à ce questionnaire partisan. Un biais apparaît assez évident : les psychologues qui y ont répondu font soit déjà partie du SNP soit partagent pour beaucoup sa position. Les autres se sont abstenus.

Pourquoi ne pas promouvoir et développer ce qui fonctionne déjà bien ?

À savoir, les organisations en Collège où les orientations et décisions se prennent de façon collégiale et où le coordonnateur met en œuvre les initiatives et décisions du Collège.

Il n'est nul besoin d'instaurer un lien hiérarchique entre les psychologues pour remplir les tâches institutionnelles qui leur reviennent.

Dans de nombreux hôpitaux, le coordonnateur, élu par ses pairs pour un temps limité, est l'interlocuteur de la Direction et des diverses instances pour tout ce qui concerne les psychologues. Il travaille avec un ou plusieurs adjoints à réaliser les tâches matérielles qui incombent à cette fonction. Et chaque psychologue est évalué par le médecin responsable du service dans lequel il travaille et est noté par le DRH.

Nombreux sont les Collèges qui assument déjà les tâches que vous évoquez dans vos groupes de travail : participation au recrutement, gestion des stagiaires, recensement des

Psychihos

Unité Gatineau-Lebard

Hôpital Sainte Périne AP-HP, 11 rue Chardon Lagache, 75 781 Paris cedex 16

Courriel : contact@psychihos.org

Site : www.psychihos.org



*Association des Psychologues Cliniciens Hospitaliers
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris*

besoins en psychologues, actions de formation, organisation de colloques, garantie de la continuité de service, etc.

Au CHU de Rennes, souvent cité en exemple par les partisans d'un service de psychologie, il est vrai que les psychologues font partie administrativement d'un Service de Psychologie avec une référence d'Unité Fonctionnelle, inclus dans un pôle « Médecine et soins de supports ». Mais le représentant des psychologues de ce service, élu par ses pairs pour un mandat de 2 ans, n'a pas de lien hiérarchique avec ses collègues. Ceux-ci sont évalués par le médecin-chef du service dans lequel ils travaillent. Cela ne les empêche pas de se réunir en Collège, de prendre des décisions communes et d'être très dynamiques et reconnus au sein de leur établissement.

Alors, pourquoi vouloir instaurer ce lien hiérarchique si ce n'est pour satisfaire peut-être aux appétits de pouvoir de certains ? Il n'y a pas de réponse convaincante à cette question.

Le Collège permet un fonctionnement démocratique, collégial, dégagé des enjeux de pouvoir et donc beaucoup plus productif et inventif.
Notre proposition est de développer ce modèle dans tous les hôpitaux et d'en assurer une existence plus formalisée et plus visible.

Veillez recevoir Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Le conseil d'Administration de l'Association Psychihos

Un appel de soutien à notre proposition est disponible depuis le 12 mars sur notre site internet (nous vous ferons part de l'ensemble des signataires dans un prochain envoi).

Il a déjà été signé par de nombreux psychologues hospitaliers (d'une vingtaine d'établissements), ainsi que par les regroupements de psychologues suivants :

- La coordination de l'Inter Collèges des psychologues – Hôpitaux publics IDF
- Le Collège des psychologues de l'hôpital Georges Clemenceau – AP-HP (Champcueil 91)
- Le Collège des psychologues de l'hôpital Beaujon – AP-HP (Clichy 92)
- Le Collège des psychologues de l'hôpital Saint Louis – AP-HP (Paris)
- Le Collège des psychologues de l'hôpital Sainte Périne – AP-HP (Paris)